



Fiche métier

Patron de pêche

Le patron ou la patronne de pêche est un/une chef/fe d'entreprise. Il/elle peut exercer ses fonctions sur des navires armés à la pêche côtière et à la pêche au large comme capitaine de pêche ou comme second capitaine sur les navires armés à la grande pêche.

Activités et conditions de travail

Le ou la patron.ne de pêche assure :

- La conduite du navire ;
- L'entretien du navire ;
- La gestion des campagnes de pêche et choix des lieux de pêche ;
- La surveillance des activités réalisées à bord (opération de capture, traitement des espèces, nettoyage, découpage et conservation des poissons) ;
- Le commandement de l'équipage : La gestion de l'équipage et sa sécurité (prévention des risques, des accidents et sauvegarde de la vie humaine).

A son compte, le ou la patron.ne de pêche doit également assumer ces différentes missions :

- Commercialiser le poisson ;
- Gérer les finances et la comptabilité ;
- Gérer et recruter le personnel.

Les conditions de travail du ou de la patron.ne de pêche dépendent de la taille et du type de navire sur lequel il/elle exerce son activité. De fait, l'activité du ou de la patron.ne de pêche peut se distinguer par le type de pêche : la pêche côtière (moins de 96 heures), la pêche au large (plus de 96 heures), la grande pêche (plus de 20 jours en mer) et la petite pêche (sortie en mer de moins de 24 heures) mais aussi par le type d'activité : une activité d'artisan, une activité semi-industrielle ou industrielle sur des navires plus puissants et comprenant des équipages allant jusqu'à 25 marins. A la pêche, le rythme de travail est dense et les conditions de travail sont difficiles. En effet, le ou la patron.ne de pêche travaille dans le bruit, dans l'humidité et exécute des efforts et des mouvements répétitifs. Le ou la patron.ne de pêche est également soumis aux prévisions météorologiques, aux saisons et aux marées.

Compétences et qualités requises

Compétences :



- Posséder une solide expérience de la mer, de la pêche et de ses techniques ;
- Connaître la réglementation maritime ;
- Avoir des connaissances en mécanique et en électricité ;
- Savoir manager son équipage et connaître les techniques de commandement ;
- Détenir des notions de commerce ;
- Maîtriser l'anglais (niveau B1 du CECRL) ;
- Utiliser les ressources maritimes tout en les préservant.

Qualités :

- Savoir prendre des décisions rapidement ;
- Être aguerri par rapport aux nouveaux outils technologiques ;
- Répondre à l'aptitude médicale de la médecine des gens de mer.

Salaire moyen

Les revenus dépendent de la pêche effectuée, des captures, de l'espèce pêchée, du prix du poisson et du carburant. Le salaire d'un ou d'une patron(ne) de pêche est compris entre 1 900 et 10 000 euros bruts par mois.

Formations

- Baccalauréat professionnel Conduite et Gestion des Entreprises Marine (CGEM)
- BTS Pêche et gestion de l'environnement marin
- Brevet de Patron Pêcheur